

Cinq dossiers en environnement à surveiller cet automne



Photo: Alexandre Shields Le Devoir

Le plongeon huard, une espèce vulnérable

[Alexandre Shields](#)

Publié le 28 août 2024

•

L'automne qui s'en vient nous annonce plusieurs dossiers chauds en environnement, ici et à l'échelle internationale. Le

Devoir vous en présente aujourd'hui cinq qui seront à surveiller.

Le décret fédéral pour protéger le caribou forestier

La tension entre les gouvernements Legault et Trudeau n'est pas sur le point de se relâcher dans le dossier du caribou forestier. Québec a d'ailleurs refusé de participer aux consultations sur le « décret d'urgence » d'Ottawa, lesquelles se terminent le 15 septembre.

C'est seulement à la suite de ces consultations qu'on pourra connaître les détails des mesures prévues pour protéger les écosystèmes forestiers essentiels à la survie de trois populations au seuil de l'extinction, soit celles de Val-d'Or, de Charlevoix et du Pimpuacan. Leur situation est à ce point critique que les deux premières hardes [vivent désormais en captivité](#) pour éviter leur disparition.

L'intervention du fédéral, qui est prévue en vertu de la Loi sur les espèces en péril, survient après plusieurs reports de la présentation d'une stratégie provinciale pour éviter la disparition du caribou forestier, considéré comme une espèce indicatrice de la santé de la forêt boréale. Pas moins de 11 des 13 populations qui vivent au Québec [sont menacées](#), principalement en raison des impacts de l'industrie forestière.

La suite de la saga [Northvolt](#)

Après la destruction de milieux humides et de milieux boisés [qui servaient d'habitats à plusieurs dizaines d'espèces fauniques](#), dont certaines menacées de disparition, Northvolt travaille activement à la préparation du site de son futur complexe industriel et à la construction des premières infrastructures.

La multinationale suédoise fait aussi depuis plusieurs mois des démarches pour obtenir les autorisations nécessaires [afin d'installer son système de pompage et de rejet d'eau dans la rivière Richelieu](#) pour alimenter ses usines. On ne connaît toutefois pas les risques de ce

volet crucial du mégaprojet, puisque l'entreprise n'a pas eu à déposer d'étude d'impact détaillant ses intentions.

Northvolt prévoit en outre déposer d'ici la fin de l'année l'étude d'impact du projet d'usine de recyclage de batteries Revolt, qui, lui, sera soumis à la procédure environnementale imposée à tous les grands projets industriels du Québec.

La COP16 sur la biodiversité

Lors de la conférence onusienne sur la biodiversité ([COP15](#)) tenue à Montréal à la fin de 2022, la communauté internationale est parvenue à adopter le « cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ». Les pays se sont ainsi engagés notamment à protéger 30 % des écosystèmes terrestres et marins d'ici 2030, mais aussi à restaurer 30 % des écosystèmes déjà dégradés par l'activité humaine.

Les pays signataires de l'accord se retrouveront en octobre à Cali, en Colombie, afin de discuter des moyens à mettre en œuvre pour respecter les engagements pris à Montréal, dans un contexte de déclin marqué de la biodiversité à l'échelle planétaire. Le plus dur est donc à venir : passer de la parole aux actes. Est-ce que les gouvernements du Québec et du Canada profiteront de l'occasion pour faire des annonces en vue de l'atteinte de leurs objectifs d'ici la fin de la décennie ?

Dans son plus récent avis, le Groupe d'experts en adaptation aux [changements climatiques](#) a insisté auprès du gouvernement du Québec sur l'importance de stopper la destruction des milieux naturels et de travailler à restaurer ceux qui ont été dégradés par l'activité humaine, y compris les forêts, afin de se prémunir contre les impacts de la crise du climat.

La conférence climatique mondiale

L'année 2024 est en voie de devenir la plus chaude jamais enregistrée. Et malgré les progrès importants des énergies renouvelables et une multiplication des engagements climatiques, la planète se trouve toujours sur une trajectoire de réchauffement qui menace directement l'humanité.

C'est dans ce contexte que la communauté internationale [se retrouvera en novembre en Azerbaïdjan](#), un pays très dépendant des énergies fossiles, afin de tenter de faire progresser la lutte contre la crise du climat.

Au terme d'un marathon de négociations, la [COP28](#), qui s'est tenue en décembre 2023 aux Émirats arabes unis, avait accouché d'une déclaration dans laquelle les pays du monde entier s'étaient entendus sur « la nécessité d'une réduction forte, rapide et soutenue des émissions de gaz à effet de serre » (GES) qui viendrait maintenir en vie l'objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris, soit limiter le réchauffement à un maximum de 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle. Mais aucune cible précise ni date butoir n'ont été inscrites dans la déclaration.

Selon le plus récent bilan disponible, [soit celui de 2022, les émissions canadiennes de GES ont augmenté](#). Et plus que jamais l'industrie des énergies fossiles pèse lourd dans ce dossier. En ce qui a trait au Québec, les émissions ont augmenté entre 2020 et 2022.

Un premier permis d'exploitation minière sous-marine ?

Nauru, petit État insulaire du Pacifique, espère lancer une nouvelle filière minière [en autorisant sous peu un premier projet industriel d'extraction en milieu marin](#). Il faut savoir que, depuis un an, malgré l'absence de règles internationales, n'importe quel État peut déposer auprès de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) une demande de contrat d'exploitation au nom d'une entreprise.

Dans ce contexte, le gouvernement nauruan a profité de la récente rencontre de l'organisation onusienne pour annoncer que le dossier de NORI (Nauru Ocean Resources Inc.), filiale de l'entreprise canadienne The Metals Company, qui veut exploiter des nodules polymétalliques dans le Pacifique, est « en cours de finalisation ».

Le débat sur la pertinence de lancer l'humanité dans une nouvelle phase d'exploitation des ressources planétaires a beau se poursuivre, l'AIFM a déjà accordé plus d'une trentaine de « contrats » d'exploration valides pour 15 ans à différentes entreprises. On retrouve de ces permis dans les eaux internationales des océans Pacifique, Atlantique et Indien.